

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°127-2022 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIION DU COMMERCE MULTI-SERVICES (CMS)
SITUE A BILLIERS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BILLIERS**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, présente le projet de cession d'un immeuble à usage de commerce de proximité à Billiers, implanté sur les parcelles cadastrées section AC n°768 et 769 d'une contenance de 1a 83ca. Il est rappelé que ce bien fait l'objet d'une mise à disposition à titre gratuit auprès de la commune de Billiers suite au transfert, après redéfinition de l'intérêt communautaire, d'une partie de la compétence Politique Locale du Commerce d'Arc Sud Bretagne vers les communes, intervenu au 1^{er} octobre 2019. Par ailleurs, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gracieux d'un bien privé de la Communauté de Communes auprès d'une commune, il s'avère que la cession de ce bien ne peut s'opérer qu'au profit de la commune.

Le bâtiment se compose d'une surface de vente principale de 75 m², d'une avancée à l'entrée de type préau de 20 m², fermée par quatre rideaux métalliques non motorisés et d'une réserve de 22 m². A l'arrière du bâtiment, une annexe de 30 m² édifiée en parpaing sous une couverture en tôles bac acier.

Conformément à l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de la DIE a été sollicité.

L'estimation réalisée par la DIE portant la référence 2021_56018_26679, du 6 mai 2021, confirmée par un courrier du 14 octobre 2022 et portant la référence 2022_56018_73620, s'élève à 98 000 €.

Le Vice-président, après discussion avec la commune de Billiers, propose de lui céder le bien au prix de 90 000 € nets de taxe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MET FIN** à la mise à disposition à la commune de Billiers du Commerce Multi-services, avec réintégration de l'actif à l'inventaire des biens dans les comptes de la Communauté de Communes (opération d'ordre non budgétaire),
- **APPROUVE** la cession du Commerce Multi-Services, implanté sur les parcelles cadastrées section AC n°768 et 769 à Billiers, au profit de la commune de Billiers, au prix de 90 000 € nets de taxe,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/2022

Le Président,

